

Pour toute
question,
Contactez-moi ▷

Yves Lavigne

Planificateur financier, A.V.A.
Conseiller en sécurité financière

Tel. : 514.385.3369

Les comptes corporatifs et Revenu Plus

Une initiation à la fiscalité des corporations



Robert Laniel notaire

LL.L., D.D.N., DESS Comm., PI. Fin., DESS Fisc.

Conseiller principal

Service de fiscalité et retraite

La société de portefeuille d'Yvonne



Voici Yvonne...



- 55 ans, travailleuse autonome
- Possède 5 millions \$ dans sa société de portefeuille
- Prévoit prendre sa retraite à 65 ans

Situation financière d'Yvonne



- Aucun régime de retraite collectif
- Maximum déposé dans ses REER
- Actifs de sa société de portefeuille placés exclusivement dans des CIG et des obligations

Les préoccupations d'Yvonne



- Épargnante prudente qui désire tout de même obtenir un rendement supérieur à celui des CIG et des obligations
- Elle cherche à réduire ses impôts
- Elle veut éviter de payer des frais trop élevés

La solution proposée



- Placer une part de l'actif de la société de portefeuille (1,8 million \$) dans un FPG Sélect assorti de RevenuPlus
 - Revenu viager prévisible, durable et potentiellement croissant

La solution proposée



- Placer dans le portefeuille de croissance
Simplicité
 - Potentiel de croissance et risque de perte minime
- Croissance fiscalement avantageuse et versements périodiques
- Barème Élite

Songez à l'impôt exigible

Revenu brut : 10 000 \$ Sources de revenu	Taux d'inclusion	Impôt exigible (Taux d'imposition de 46,07 %)
Intérêts	100 %	4 607 \$
Gains en capital	50 %	2 304 \$

* La société est une société privée sous contrôle canadien (SPCC)

Après 10 ans

	CPG/oblig. Rend. de 4,5 %	FPG Sélect RevenuPlus Rend. de 7 %	FPG Sélect RevenuPlus Rend. de 0 %
Juste valeur marchande	2 795 345\$	3 314 606\$	2 700 000\$ (SRG)
Impôt payé les 10 premières années	458 555\$	86 140\$	0
Sommes du CDC exonérées d'impôt	0	186 976\$	0
MRV		163 844\$	135 000\$

Assumant croissance de 7%, dont 20% est attribué. Taux d'imposition corporatif de 46,07% et un taux personnel de dividende de 36,35%

Pour fin d'illustration seulement

Revenu après impôt

	CIG/oblig. Après impôt	PRA RevenuPlus Après impôt
Année 11	64 769\$	134 667\$
Année 15	64 769\$	109 256\$
Année 20	64 769\$	119 904\$
Année 25	64 769\$	126 417\$
Année 30	64 769\$	140 139\$
JVM	2 795 435\$	4 778 071\$

Pour fin d'illustration seulement

Cas d'Yvonne

Année 11	CPG/oblig. Rend. de 4,5 %	FPG Sélect RevenuPlus Rend. de 7 %
Revenu	125 791\$	163 844\$
Impôt payé	57 952\$	29 177\$
Revenu net	67 839\$	134 667\$
IMRTD	265 459\$	49 848\$
CDC	0	186 976\$

Assumant croissance de 7%, dont 20% est attribué. MRV représente une portion imposable de 4.94% d'une valeur marchande de \$3,314,606. Le taux corporatif est de 46.07% (23,04% sur le gain en capital) et un taux marginal des particuliers de 36,35%.

Pour fin d'illustration seulement

Ce qu'Yvonne recevra

Année 11	CPG/oblig. Rend. de 4,5 %	FPG Sélect RevenuPlus Rend. de 7 %
Revenu net dans la société	67 839\$	134 667\$
Impôt remboursable	33 ,919\$	-
Dividende versé	101 758\$	134 667\$
Impôt sur dividende	36 989\$	0 (CDC)
Revenu net d'Yvonne	64 769\$	134 667\$

Pour fin d'illustration seulement

Remarque importante sur l'établissement du contrat

Titulaire : Société de portefeuille

Rentière : Yvonne

Bénéficiaire : Société de portefeuille

Renseignements importants

Les renseignements fournis ici ne constituent pas des conseils précis de nature juridique ou fiscale et ils ne doivent pas être interprétés de cette manière. Les particuliers sont priés de consulter leur conseiller professionnel afin de s'assurer que tout renseignement fourni convient à leur situation particulière.

La Financière Manuvie est l'émetteur et le garant du contrat FPG Sélect qui comporte la garantie RevenuPlus. Les retraits à même un contrat de la série RevenuPlus réduisent d'autant le solde du retrait garanti. Les retraits en excédent des limites annuelles de retrait peuvent réduire encore plus ce solde.

Les taux de rendement sont donnés à titre d'exemples seulement.

Investissements Manuvie est le nom sous lequel la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers) et ses filiales commercialisent, au Canada, leurs produits de gestion de patrimoine destinés aux particuliers.

FPG Sélect, le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

Merci!



Pour toute
question,
Contactez-moi ▶

Yves Lavigne

Planificateur financier, A.V.A.
Conseiller en sécurité financière

Tel. : 514.385.3369